

Tableau Récapitulatif Nouvelles Missions



Personnel autorisé à réaliser les nouvelles missions

MAJ le 25/02/2022

Les préparateurs et les étudiants qui réalisent des injections de vaccin anti-COVID sont sous la responsabilité du pharmacien.

Cette autorisation de vaccination est inscrite comme étant temporaire et a pour vocation de disparaître à la fin de la crise COVID. Cependant il est probable que ces pratiques s'intègrent dans les missions des préparateurs.

Les préparateurs et les étudiants qui réalisent des prélèvements pour des Tests Antigéniques (TAG) sont sous la responsabilité du pharmacien.

Le prélèvement des Tests Antigéniques (TAG) et l'ensemble analyse / rendu du résultat sont deux actions distinctes. L'analyse et le rendu de résultat sont réservés aux pharmaciens.

Les livraisons à domicile peuvent être réalisées par du personnel extérieur au personnel de la pharmacie. Les médicaments livrés devront être transportés dans un emballage opaque, scellé avec une note sur la posologie de chaque médicaments délivrés.

Légende :

-  Autorisé si formé
-  Autorisé sous condition
-  Non Autorisé

	Pharmacien	Préparateur	Étudiants
Vaccination Covid	✓	✓ [*]	✓ [*]
Vaccination Grippe	✓	✓ [*]	✗
Prélèvement TAG	✓	✓ [*]	✓ [*]
TROD Sérologique	✓	✗	✗
TROD Angine	✓	✗	✗
Bilan Partagé de Médication	✓	✗	✗
Autotest Supervisé	✓	✗	✗
Education Thérapeutique	✓	✗	✗
Entretien AVK	✓	✗	✗
Livraison à Domicile	✓	✓	✓

